

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

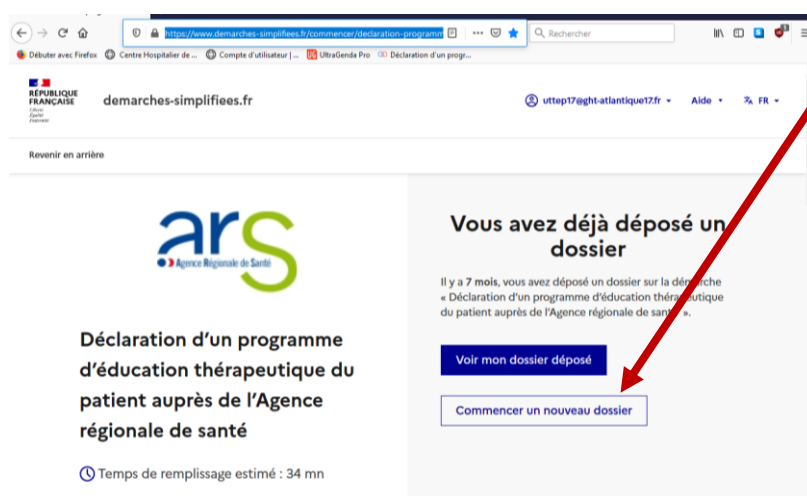
L'ARS demande à l'UTTEP d'être l'interlocuteur privilégié des opérateurs et coordinateurs de programmes d'ETP afin de les aider dans toutes les procédures et démarches administratives.

Vous trouverez ci-après quelques indications qui pourront vous être utiles pour vos démarches tout au long des 4 années de votre programme d'ETP.

1) DECLARATION D'UN PROGRAMME OU RENOUELEMENT

Lorsque vous voulez déclarer un programme d'ETP (nouveau programme ou demande de renouvellement tous les 4 ans), connectez-vous au site internet Démarche Simplifiée ci-après : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-programme-etp>

Connectez-vous avec vos identifiants (adresse email + Mot de Passe) et cliquez sur « commencer un nouveau dossier »



Remplir tous les champs et ensuite cliquez sur « Déposer le dossier » (**après avoir demandé conseil auprès de l'Uttep**).

NB : pièces indispensables à mettre en fichier joint (modèle fourni dans les onglets) : tableau xls de la composition de l'équipe, tableau xls de descriptif des ateliers, notice/plaquette d'information patient, modèle de DE, charte de consentement signée par l'ensemble des professionnels de santé du programme (PS).

2) LE BILAN D'ACTIVITE ANNUEL (BA)

Ce bilan doit être réalisé avant le 1er Avril de l'année n+1 (exemple : 2023 pour un BA 2022)

Chaque année en Février, l'ARS adresse à l'UTTEP un email de rappel pour la réalisation du BA de chaque programme d'ETP. Vous recevrez donc de notre part courant Février tous les renseignements et **le lien internet utile pour que vous puissiez réaliser votre bilan d'activité annuel sur le site de la Démarche Simplifiée.**

Vous trouverez des exemples de critères et indicateurs pour les évaluation annuelles/quadiennales et pour le Bilan d'Activité sur le site du Centre Hospitalier en cliquant sur le lien ci-après : http://www.ch-larochelle.fr/sites/ch-larochelle/files/u78130/exemple_de_criteres_et_indicateurs_evaluation_annuelle_maj_fev_21_0.do
[CX](#)

3) **L'AUTO EVALUATION ANNUELLE**

Il s'agit d'une auto évaluation pour laquelle vous devez au préalable choisir les indicateurs à suivre chaque année tout au long des 4 années de mise en œuvre du programme d'ETP.

Pour déterminer ces indicateurs, nous vous conseillons de reprendre ceux qui vous seront nécessaires pour établir votre Bilan d'Activité ET votre Evaluation Quadriennale.

Vous pourrez ainsi vous appuyer sur les 3 auto évaluations annuelles et les Bilans d'Activités pour réaliser votre Evaluation Quadriennale.

Cliquez sur le lien pour obtenir le document à remplir « le rapport synthétique d'évaluation annuelle » :

http://www.ch-larochelle.fr/sites/ch-larochelle/files/u78130/synthese_evaluation_annuelle_-_maj_fevrier_2021.docx

Il vous est demandé de nous envoyer chaque année ces auto évaluations annuelles pour compléter votre dossier de programme à l'UTTEP et vous aider ultérieurement à faire votre Evaluation Quadriennale.

4) **L'EVALUATION QUADRIENNALE**

Tous les 4 ans, et 2 mois avant la date anniversaire de votre programme, vous devez envoyer l'évaluation quadriennale en vous aidant de vos 3 derniers Bilans d'Activité et de vos 3 auto évaluations annuelles.

Pour vous aider au recueil des données, vous pouvez utiliser les 2 fiches jointes qui évaluent les effets et les évolutions du programme et permettront de remplir le rapport synthétique d'évaluation quadriennale.

Pour obtenir le document à compléter « rapport synthétique d'évaluation quadriennale » cliquez sur le lien ci-après : http://www.ch-larochelle.fr/sites/ch-larochelle/files/u78130/synthese_evaluation_quadriennale.docx

Ainsi, 2 mois avant la date anniversaire de votre programme :

- i) Envoyer le rapport synthétique d'évaluation quadriennale par email à l'ARS : ars-na-etp-pps@ars.sante.fr
et à l'UTTEP : uttep17@gh-atlantique17.fr
- ii) **Réaliser en parallèle** la demande de renouvellement de programme sur le site internet de la Démarche Simplifiée (DS) avec vos identifiants :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-programme-etp>
et cliquez sur « commencer un nouveau dossier ».

MERCI NE PAS OUBLIER de mettre en partage l'UTTEP (uttep17@gh-atlantique17.fr) pour l'ensemble de vos démarches.

Nous restons bien entendu disponibles pour vous aider à réaliser l'ensemble de ces démarches.